



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00565

Numéro SIREN : 811 451 541

Nom ou dénomination : A1043

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2016 sous le numéro de dépôt 60

A1043
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue de Ryes
14117 ARROMANCHES LES BAINS
811 451 541 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER SEPTEMBRE 2015

Le 1er septembre 2015,
A 9 heures,

Les associés de la société A1043 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 Rue de Ryes 14117 ARROMANCHES LES BAINS, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Stéphanie COURBOT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Didier COURBOT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de le Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de le Président,
- Nomination d'un Directeur Général,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée égale à celle des fonctions du Président,

Monsieur Didier COURBOT
Né le 8 avril 1967 à HAZEBROUCK (62)
De nationalité Française
Demeurant 1 Rue de Gergovie 75014 PARIS.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Didier COURBOT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Didier COURBOT aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

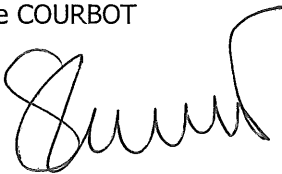
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Stéphanie COURBOT



Le secrétaire

Didier COURBOT

« Bon pour acceptation
Des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur
Général.



re 85